ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Paris Béziers

Question écrite n° 60298

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les horaires des trains de nuit Paris-Béziers et Béziers-Paris qui ont été décidés par la direction de la SNCF pour le service d'été à partir de juin 2001. La SNCF a en effet décidé, à titre expérimental sur un an, de prolonger le train de nuit Millau-Paris jusqu'à Béziers. Cependant, les horaires retenus : départ de Béziers à 18 h 55 pour une arrivée à Paris à 8 h 15 et départ de Paris à 22 h 40 pour une arrivée à Béziers à 10 h 40 ne correspondent pas à la demande des usagers ni aux propositions faites par le comité pluraliste de défense et de promotion de la ligne Béziers-Millau-Neussargues-Clermont-Ferrand-Paris qui étaient les suivantes : départ de Béziers à 20 h 45 pour une arrivée à Paris à 7 h 15 et départ de Paris à 22 h 30 pour une arrivée à Béziers à 9 heures. Il lui demande en conséquence si ces horaires peuvent être révisés afin de mieux respecter les besoins des usagers et prendre ainsi en compte l'avis des cheminots du terrain qui ont étudié concrètement les possibilités techniques de circulation de ce train dans chacune des régions concernées.

Texte de la réponse

En complément de l'amélioration de la desserte de jour de Béziers permise par la mise en service du TGV Méditerranée, avec un trajet minimal désormais inférieur à quatre heures entre Paris et Béziers, la SNCF a proposé, à titre expérimental, un nouveau service de nuit via Clermont-Ferrand jusqu'à Béziers pour le service d'été 2001. Interrogé sur la question des horaires du train de nuit qui ne semblent pas convenir à une partie des usagers, la SNCF mène actuellement une étude sur le sujet et vérifie la faisabilité des horaires proposés par le comité de défense et de promotion de cette ligne. Dans l'attente des résultats de ces travaux, l'entreprise publique maintient les horaires initialement prévus mais indique qu'elle ne sera pas opposée à repositionner, ultérieurement, l'horaire des trains de nuit Paris, Clermont-Ferrand, Neussargues, Millau, Béziers si l'étude engagée conclut sur la possibilité de répondre à la demande des usagers, sans grande perturbation sur le reste du trafic. Cependant, la SNCF a précisé que la gestion de l'ensemble des trains, au départ et à l'arrivée à Paris, est délicate, compte tenu du fort trafic dans les gares parisiennes aux horaires mentionnés par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Jacques Godfrain
Circonscription : Aveyron (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60298
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2350
Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4293